

<p style="text-align: center;"><b>Fête des Vendanges</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Règlement</b></p> <p style="text-align: center;"><b>La Reine des Vendanges 2016</b></p>
--

### **PRESENTATION DU CONCOURS**

Le Concours a pour objectif d'élire la Reine des Vendanges 2016 parmi les candidates sélectionnées par l'organisateur, participant au Concours selon un règlement dont les modalités sont définies ci-après.

La participation au Concours est gratuite, et est exclusivement réservée aux personnes physiques âgées de 18 à 30 ans révolus, de sexe féminin, résidant sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Après le déroulement des épreuves et prestation des candidates, le public présent lors de la finale élira par acclamation la Reine des Vendanges de Bellet, le samedi 15 octobre 2016.

### **Déroulement du concours**

#### **1) Pré-sélection- inscription**

1)1-Pour proposer sa candidature au Concours, chaque candidate devra envoyer au **Service de l'Animation des Quartiers de la Mairie de Nice** ou un email auquel seront joints ce présent règlement et une fiche d'inscription à l'élection dûment complétés et signés, une photographie en couleur, ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité nationale.

**Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse mail suivante :**

**[gerald.simatos@nicedazur.org](mailto:gerald.simatos@nicedazur.org)**

**Ou à l'adresse postale suivante :**

**Service de l'Animation des Quartiers, 2 rue de la préfecture - 3ème étage- 06300 Nice**

1)2-La date limite de dépôt du dossier est le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

1)3-L'organisateur sélectionnera au maximum cinq dossiers suite à 'un entretien collectif avec les organisateurs qui aura lieu entre le 2 et 15 octobre. Présence obligatoire.

1)5-Il est précisé que :

- \* La participation au Concours vaut pleine et entière approbation du présent Règlement ;
- \* Toute participation jugée incomplète ou erronée par l'Organisateur sera rejetée, sans que la responsabilité de ce dernier puisse être engagée ;
- \* Toute déclaration mensongère d'une Candidate entraînera son exclusion du Concours.

## **2) Election**

2)1- L'élection se fera le samedi 15 octobre sur la Place des Vignerons à Saint-Roman-de-Bellet à 17h30 lors de la clôture de la Fête des Vendanges.

2)2- Les candidates devront passer plusieurs épreuves : deux sportives et une de présentation générale au micro devant le public.

L'épreuve sportive sera divisée en deux temps :

\* les candidates devront porter un maximum de tonneaux/caisses de vin d'un point A à un point B en un minimum de temps ;

\* les candidates devront produire le maximum de jus de raisins en un minimum de temps avec une quantité de raisons équivalente et par l'intermédiaire d'un fouloir à pieds.

L'épreuve de présentation générale se décompose en un discours de présentation n'excédant pas les cinq minutes, mettant en lumière leur rapport à la culture et le terroir niçois, et un défilé en tenue de soirée.

2)3- Le public présent lors de la finale élira la plus à même de représenter la culture et le terroir niçois par acclamation la Reine des Vendanges de Bellet, le samedi 15 octobre 2016.

2)4- Chaque candidate portera un numéro de 1 à 5 déterminé au préalable par tirage au sort par les organisateurs.

## **3) Droit à l'image**

Les candidates participant au concours autorisent l'équipe organisatrice à diffuser leur image, à reproduire et exploiter leur nom, leur âge, leur image sur tout support (presse écrite, vidéo-clips, radio, télévision, site internet, etc...), et signeront chacune à cet effet, préalablement à l'élection de la Reine des Vendanges 2016, une autorisation individuelle.

## **4) Lot à gagner**

La gagnante à l'élection est élue « Reine des Vendanges» jusqu'au 15 octobre 2017

## **5) Annulation et/ou report**

5)1-CLAUSE REPORT:

En cas d'intempéries un report pourra être envisagé avec les prestataires.

5)2-CLAUSE ANNULATION:

Le présent contrat serait résilié de plein droit.

Je soussignée.....accepte ce règlement.

Le ..... à.....

SIGNATURE